

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 JUIN 2019****VETHEUIL**

Nombre de conseillers communautaires : 48

Délibérations n° 2019-41 à 2019-42Nombre de présents : 40Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 46Quorum : 25Secrétaire de séance : Mme Marie- Thérèse LERET

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Présent
	Michel BERRY	Pouvoir à Corine Beaufils
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Absent
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Patrice BONNET	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joël PILLON	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Présent
	Antoine PREVOST	Présent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Pouvoir à Claude MOREAU
	Nadine BONAL	Présent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Pouvoir à Nadine BONAL
	Claude MOREAU	Présent

MAGNY EN VEXIN	Sophie LAFAGE	Présent
	Christian FREULON	Présent
	Maryse MAGNE	Présent
	Jean Paul DABAS	Présent
	Caroline BOISNAULT	Absent
	Jean-François ROBRIQUET	Pouvoir à Laurent SKINAZI
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Présent
	Patrice LANGLAIS	Pouvoir à Michel BOISNAULT
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Présent
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Pouvoir à JF RENARD
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 04 juin à 20h06, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Vétheuil, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Marie- Thérèse LERET est désignée secrétaire de séance.

Il est précisé que M. PREVOST est arrivé à 21h02.

* * * * *

Délibération n°2019-41 Demande de vote au scrutin secret sur l'instauration ou non du régime de fiscalité professionnel unique

VU l'article L 2121-21 du CGCT,

CONSIDERANT que dans le cadre du vote sur la mise en place de la FPU à compter du 1^{er} janvier 2020, un membre du conseil communautaire a formulé en séance son souhait de vote au scrutin secret,

CONSIDERANT que conformément à la réglementation en vigueur il est voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame et qu'il est donc nécessaire de faire voter le conseil communautaire sur ce point ;

Le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

POUR : 46
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

- **DECIDE DE VOTER SUR L'INSTAURATION OU NON** du régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er Janvier 2020 au scrutin secret ;

Délibération n°2019-42 Décision portant sur la fiscalité de la Communauté de Communes et modes d'application de la Fiscalité Professionnelle Unique

VU l'article 1379-0 bis du code général des impôts,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU l'article 1638-0 bis du code général des impôts,

VU le régime fiscal adopté par de nombreuses communautés de communes, l'évolution des compétences intercommunales et le transfert de certaines charges qui pose la question sur la nécessité de changer la fiscalité de la communauté de communes,

CONSIDERANT la délibération n°2019-41 par laquelle l'unanimité des conseillers communautaires présents a demandé la mise en place du scrutin secret pour instaurer ou non la FPU à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDERANT que Monsieur Denys de Magnitot et Monsieur Jean Pierre Javelot ont été désignés assesseurs,

Le conseil communautaire, après avoir voté par scrutin secret, décide :

POUR :	32
CONTRE :	14
ABSTENTION :	0

- **D'INSTAURER** le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er Janvier 2020,
- **DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services Préfectoraux.